



Risques biologiques



De multiples sources

Les agents biologiques (bactéries, champignons, virus, parasites...) peuvent être à l'origine de maladies chez l'homme : infections, intoxications, allergies voire cancers.

Les risques biologiques (infectieux ou parasitaires) concernent de multiples activités : les métiers de la santé, les services à la personne, l'agriculture, les industries agroalimentaires, les métiers de l'environnement...

24 maladies professionnelles liées à des agents biologiques reconnues en France



21
maladies
professionnelles
infectieuses.



2
maladies
professionnelles
allergiques.



1
maladie
professionnelle
toxique.

Effets possibles sur la santé

Les effets sur la santé sont très variables : ils dépendent notamment de l'agent biologique en cause, des conditions d'exposition et de certains facteurs individuels.

L'exposition à des agents biologiques peut entraîner quatre types de répercussions sur la santé : des infections, des allergies, des effets toxiques, des cancers.

Certains de ces effets sont concernés par des tableaux de maladies professionnelles.

Pour en savoir plus, consulter le dossier [INRS - Risques biologiques](#)





Évaluation des risques

- Identifier le réservoir des agents biologiques comme l'homme, l'animal, le sol, l'eau ou des objets contaminés.
- Identifier les modes de transmission (aérien, contact avec la peau, inoculation ou ingestion).
- Identifier l'hôte, c'est à dire les salariés concernés.
[Cliquer pour en savoir plus](#)



Démarche de prévention

- Agir sur le réservoir (empêcher sa constitution ou le détruire).
 - Agir sur le mode de transmission (confiner les procédés, isoler...).
 - Agir au niveau du salarié (fournir les EPI, former le personnel, hygiène, nettoyage et désinfection...).
- [Cliquer pour en savoir plus](#)



Réglementation

- Les agents biologiques sont classés en 4 groupes (1, 2, 3 et 4) par gravité croissante.
- Visite d'information et de prévention pour les salariés exposés aux agents biologiques de groupe 2.
- Suivi individuel renforcé des salariés exposés aux agents biologiques des groupes 3 et 4.
[Cliquer pour en savoir plus](#)



Sensibiliser vos salariés

- Des dépliants INRS de sensibilisation.
- Des affiches INRS pour diffuser dans vos locaux les messages de prévention.
- Des vidéos INRS d'information.



Conseil, formation et contrôle ?

- Différents organismes proposent une offre de service pour aider les entreprises en Corse dans leur démarche de prévention des risques liés aux agents biologiques.
- N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir une liste de solutions que nous avons référencées.



Aide financière de la CARSAT ?

- Actuellement, il n'existe pas d'offre spécifique liée aux agents biologiques.
 - N'hésitez pas cependant à contacter votre CARSAT !
- [Cliquer pour en savoir plus](#)

Pour plus d'informations ou si vous souhaitez être accompagnés, n'hésitez pas à nous contacter !

medecinetravail2b.com